

III – Recommandations pour la prochaine stratégie de diplomatie féministe de la France

AXE 1 : DEFINIR

Recommandation 1 : définir la diplomatie féministe française

Définir la doctrine de la « diplomatie féministe » ou « politique étrangère féministe » française, et l'accompagner d'un manuel de mise en œuvre qui s'applique à toutes les dimensions de la politique étrangère de la France.

Recommandation 2 : co-construire un cadre de redevabilité clair et rigoureux

Associer à l'élaboration de la prochaine stratégie les organisations féministes françaises et étrangères, ainsi que des représentant·es d'autres États ayant annoncé une politique étrangère féministe, dans un format qui permette de co-construire un cadre de redevabilité recentré sur un nombre restreint d'objectifs précis et mesurables et d'indicateurs de résultat permettant de mesurer l'impact réel des actions.

Recommandation 3 : décliner la diplomatie féministe dans tous les axes de la politique étrangère

Élaborer une approche transversale et interconnectée dans tous les domaines de la politique étrangère en intégrant systématiquement l'égalité, les droits, et la participation des femmes au cœur des enjeux et processus décisionnels : politique étrangère de défense et de sécurité et son articulation avec l'agenda Femmes, paix et sécurité ; climat, biodiversité et transition écologique et énergétique ; politique économique et commerciale, investissement, numérique et hautes technologies ; culture et médias ; éducation, sciences, recherche et enseignement supérieur ; santé ; droit et justice...

Recommandation 4 : rendre obligatoire la formation de 100 % des agent·es à la diplomatie féministe dès 2024

Afin de passer de la sensibilisation à la formation, mettre en place une politique de formation ambitieuse s'appuyant sur une enveloppe budgétaire dédiée : rendre obligatoire la formation sur la diplomatie féministe pour l'ensemble des personnels en administration centrale et en poste, à renouveler à échéances régulières tout au long de la carrière et à l'occasion de chaque départ en poste et intégrer les enjeux de diplomatie féministe de manière transversale dans l'ensemble des plans de formation.

AXE 2 : ASSUMER

Recommandation 5 : réaffirmer explicitement la diplomatie féministe au plus haut niveau de l'État

Porter par une volonté politique au plus haut niveau la diplomatie féministe lors de sa préparation, de son adoption et tout au long de sa mise en œuvre, et l'inscrire dans l'organisation administrative et institutionnelle française comme une politique structurante et durable de l'action extérieure de la France.

Recommandation 6 : mettre en place une coordination et une feuille de route interministérielles

Mettre en place une coordination interministérielle de la diplomatie féministe sous l'autorité du Président de la République et/ou de la Première ministre et (ré)intégrer la diplomatie féministe comme axe prioritaire du plan interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2023-2027) ; décliner pour chaque ministère et institution participant à l'action extérieure de la France un plan d'action sur la diplomatie féministe, assorti de mécanismes de redevabilité et d'indicateurs mesurables.

Recommandation 7 : nommer une ambassadrice pour la diplomatie féministe

Créer un poste d'ambassadrice dédiée à la diplomatie féministe dotée de moyens pour agir.

Recommandation 8 : promouvoir la diplomatie féministe dans toutes les instances internationales, à commencer par l'Union Européenne

-Promouvoir l'action extérieure féministe ou diplomatie féministe comme outil d'influence dans toutes les organisations internationales et enceintes multilatérales, en constituant de nouveaux partenariats et coalitions avec les États affinitaires, en contrant les stratégies anti-droits et en multipliant les mobilisations en faveur de l'égalité et des droits des filles et des femmes.

-Faire progresser en 2024, en coordination les partenaires de l'UE et au sein du SEAE, une vision et des moyens en commun pour une politique étrangère qui soutienne fermement des politiques de prévention et de lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique en conformité avec la Convention d'Istanbul, promeuve les normes les plus avancées des pays de l'UE en matière d'égalité dans tous les domaines, réaffirme le droit des femmes à disposer librement de leur corps, et qui élargisse le concept d'autonomie stratégique à de nouvelles politiques transformatrices intégrant pleinement les femmes dans les axes transversaux comme le commerce, le climat, le numérique et dans une conception féministe de la défense et la sécurité.

Recommandation 9 : associer et mobiliser les élu-es

Associer les parlementaires à la diplomatie féministe, notamment les commissions Affaires étrangères et les Délégations aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les femmes et les hommes, en rendant compte de ses résultats devant le parlement à mi-parcours et/ou au terme de la stratégie, et mobiliser les élu-es et les collectivités territoriales sur les enjeux de la diplomatie féministe dans la coopération décentralisée.

Recommandation 10 : créer un espace de concertation large et inclusif

Créer un espace de concertation large et inclusif multi-acteurs et soutenir les associations féministes françaises agissant à l'international pour favoriser la constitution d'une expertise et d'une capacité de participation aux négociations internationales stratégiques sur l'égalité femmes-hommes.

Recommandation 11 : assurer une représentation paritaire et l'égalité professionnelle à tous les niveaux

- ▶ développer les actions pour une communication inclusive sans stéréotype de sexe, systématiser la sensibilisation et la formation sur les violences sexuelles et sexistes et renforcer l'indépendance et les moyens des cellules d'écoute et de lutte contre les violences sexuelles et sexistes ;
- ▶ veiller à une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans tous les postes décisionnels du réseau comme dans les équipes de négociations à l'international ;
- ▶ atteindre en 2025 l'objectif de 50 % de primo-nominations de femmes sur les postes du périmètre de la loi Sauvadet au MEAE et fixer des objectifs complémentaires en « stock » en vue d'atteindre la parité ;
- ▶ réduire chaque année le nombre de postes d'encadrement supérieur qui n'ont jamais été occupés par des femmes ;
- ▶ renforcer la mobilisation en interne et mettre en place des outils pour améliorer la conciliation entre vie privée et professionnelle, l'accompagnement des carrières des agent-es, de leurs familles et de l'emploi des conjoint-es en expatriation.

Recommandation 12 : renforcer et valoriser le réseau des référent-es égalité

Consolider le réseau des référent.es égalité et valoriser leurs actions par la création de binômes paritaires et/ou thématiques et par un portage hiérarchique au plus haut niveau dans chaque service et poste, généraliser la pratique des bilans annuels pour mieux évaluer l'impact, et renforcer la coordination régionale pour décliner des priorités thématiques de plaidoyer à certains moments-clés.

AXE 3 : FINANCER

Recommandation 13 : mettre en place des moyens humains substantiels

- ▶ Créer au MEAE un service dédié à la coordination et au pilotage de la diplomatie féministe et constituer des équipes pivot dans les services et institutions en charge de la coordination de la stratégie, de sa mise en œuvre et de l'accompagnement des projets en faveur de l'égalité femmes-hommes, y compris dans les ambassades et les bureaux pays des opérateurs.
- ▶ Augmenter, selon une trajectoire annuelle, dans les services centraux et dans les ambassades, le nombre d'ETP et de référent-es égalité dédié-es à temps plein aux enjeux de diplomatie féministe.

Recommandation 14 : dédier un budget spécifique à la diplomatie féministe

Accompagner la stratégie de diplomatie féministe d'un budget pluriannuel, lisible et sécurisé, en lien avec les objectifs et les résultats attendus.

Recommandation 15 : déployer la budgétisation intégrant les enjeux d'égalité femmes-hommes

Mettre en place une stratégie et des outils pour intensifier le déploiement de la budgétisation sensible au genre en France et appuyer résolument le plaidoyer et les propositions en matière de budget sensible au genre dans les enceintes internationales (UE, FMI, OCDE) pour s'assurer d'une répartition équitable des fonds nationaux, européens et internationaux entre les femmes et les hommes.

Recommandation 16 : accélérer les efforts pour faire de l'APD un véritable outil de diplomatie féministe

Atteindre en 2025, conformément à la loi de programmation du 4 août 2021, les objectifs d'aide publique au développement genrée de 75 % de projets marqués 1 et 2, dont 20 % de projets marqués 2, et mettre en œuvre les engagements pris dans le cadre du plan d'action genre de l'UE 2020-2025 (GAP III) en vue d'atteindre 85 % de projets marqués 1 et 2, dont 20 % de projets marqués 2, au plus tard au terme de la prochaine stratégie en 2027.

Recommandation 17 : renforcer le soutien aux organisations féministes dans toute leur diversité et au plus près des besoins des femmes sur le terrain

Pérenniser et accroître les moyens du Fonds de Soutien aux Organisations Féministes (FSOF) et faciliter l'accès aux financements des petites associations féministes.

Recommandation 18 : faire entrer la France dans les cinq premiers donateurs à ONU Femmes et au FNUAP

Renforcer le soutien financier aux organisations internationales dédiées aux enjeux d'égalité et de droits des filles et des femmes et faire entrer la France dans le classement de tête des donateurs à ONU Femmes et au FNUAP (Fonds des Nations Unies pour la population) d'ici 2027.